

Maisons-Alfort, le 9 novembre 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de changement de classification  
du produit biocide DECCOCLEANER, AMM n°8200396

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société DECCO IBERICA Post Cosecha Sa de demande de changement de classification pour le produit **DECCOCLEANER (AMM n°8200396)**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

**CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Cette demande concerne le changement de classification du produit DECCOCLEANER.

**CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit DECCOCLEANER est un biocide de type 4 composé de 5% de chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium et de 5% de chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium se présentant sous la forme d'un concentré soluble.

Le chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium et le chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'ont pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances actives :	1 - chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium 2 - chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium
N°CAS :	1- 68424-85-1 2- 85409-23-0
Type de produit :	4

**CONSIDERANT**

- Que la préparation DECCOCLEANER dispose de l'autorisation de mise sur le marché n° 8200396, en cours de validité au moment du dépôt du dossier de demande de changement de classification ;

- Qu'une Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, a été fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- Que la classification proposée est conforme aux spécifications du produit et à la réglementation en vigueur.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Sur la base des pièces présentes dans le dossier (cerfa 11906\*02, cerfa 11908\*02 et fiches de données de sécurité) et des directives 67/548/CE et 99/45/CE, le classement proposé du produit est le suivant :

**Classification de la préparation :**

C– Corrosif

**Phrases de risque :**

R34 : Provoque des brûlures

**Conseils de prudence :**

S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S36/37/39 – Porter un vêtement de protection approprié, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 – En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis favorable à la demande de changement de classification n°20090151, du produit DECCOCLEANER, détenu par la société DECCO IBERICA Post Cosecha SA.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** changement de classification, chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium, chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium, TP4